

209C0710
FR0000036816-FS287

20 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier du 19 mai 2009, la société anonyme Fortis Investment Management SA (14 avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles, Belgique), agissant pour le compte de SICAV et de clients sous mandats institutionnels dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mai 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TOUR EIFFEL et détenir pour le compte desdits SICAV et clients, 506 325 actions TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 9,75% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TOUR EIFFEL sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 5 193 003 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.